

**PROCES-VERBAL No 1**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
mercredi 29 septembre 2021  
Salle communale de Denens

### Présidence

M. Thierry GILGEN, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

## ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Présentation de la Commune hôte par M. Bernard PEREY, Syndic
3. Assermentations
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Communications du Bureau
6. Approbation du procès-verbal No 17 du 30 juin 2021
7. Présentation de la clé de répartition par le directeur de l'ERM M. Tony Reverchon
8. Préavis et rapport de la Commission des finances :  
- Préavis No 06/2021 – « Budget de l'exercice 2022 »
9. Communications du Comité de direction
10. Questions, vœux et divers

### **1. Appel**

Il ressort de l'appel que 30 délégués sont présents.

Excusés : Mme JATON Laure, déléguée de Morges, MM. VIANDE Christian, délégué de Clarmont, ANTONIOLI Vincent, délégué de Lonay, DUVOISIN Marc-Henri, délégué de Préverenges, KUBLER Steven, délégué de Morges.

Arrivés après l'appel : MM. MÜLLER Christian et GERBER Antoine, délégués d'Echandens.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

### **2. Présentation de la commune hôte par M. Bernard PEREY**

M. Bernard PEREY, Syndic de Denens, explique que le village de Denens est déjà cité en 1005, soit 3 siècles avant Morges et qu'il s'est proclamé « capital mondiale de l'épouvantail » en 1995 sans que personne n'en conteste le titre.

Denens est à une altitude de 500 m, d'une surface de 300 ha entouré de vignes qui couvrent le 10% du territoire. L'agriculture occupe une part importante. L'élevage et les grandes cultures plus la vigne pour certains sont les ressources principales.

La commune compte environ 750 habitants dont le pouvoir législatif est un Conseil général constitué de 80 membres qui se réunissent dans la salle communale construite en 2000 avec 4 classes d'école attenantes. Depuis, l'école a été agrandie avec 2 classes supplémentaires, une nouvelle salle des maîtres, une UAPE et une salle de rythmique. Denens fait partie du groupement scolaire ASISE réunissant les communes de St-Prex, Lussy, Villars, Yens et Denens.

L'eau potable est fournie par l'AIEB, les eaux usées vont à la STEP de Morges. Une déchetterie intercommunale est à Villars-sous-Yens.

Il n'y a pas de grandes industries à Denens mais une boulangerie-épicerie au centre du village où il est possible de s'arrêter pour boire un café et un restaurant Thaïlandais connu loin à la ronde. Il n'y a plus de poste, il faut aujourd'hui aller à Lully.

Denens compte plusieurs sociétés locales dont la plus connue est la société de l'Epouvantail, les Hurluberlus, société de théâtre, le groupe des vigneron de Denens, la société de laiterie, la société d'animation de Denens SAD et la Denens Développement Durable : DDD.

Pendant la présentation de la commune hôte, MM. Christian MÜLLER et Antoine GERBER, délégués d'Echandens, sont arrivés, le Conseil se monte maintenant à 32 personnes.

### **3. Assermentations**

Le Président appelle Mme Aline DUPONTET, déléguée de Morges, et M. Christian GRÄNICHNER, délégué de Denens, et leur demande de venir devant l'assemblée qui se lève pendant la lecture du serment.

Le Conseil se monte maintenant à 34 personnes.

### **4. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, s'étonne qu'il n'y ait pas à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal de l'installation du 30 juin 2021.

Le Président répond que ce procès-verbal a été directement approuvé le jour de l'installation en présence du Préfet M. Boris CUANOUD.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, explique que c'est pour avoir les noms des Commissions.

La secrétaire lui enverra le procès-verbal de l'installation avec les Commissions.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que présenté.

### **5. Communications du Bureau**

Le Président informe les Conseillers qu'avant de parler, ils sont priés de se lever, dire leur nom et celui de la commune pour apprendre à se connaître et faciliter la rédaction du procès-verbal.

### **6. Approbation du procès-verbal No 17 du 30 juin 2021**

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal No 17 du 30 juin 2021.

Personne n'en demande la lecture, la parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 17 du 30 juin 2021 est accepté à mains levées avec 4 abstentions.

### **7. Présentation de la clé de répartition par le directeur de l'ERM**

Le Président donne la parole à M. Tony REVERCHON, directeur de l'ERM, pour la présentation de la clé de répartition.

M. Tony REVERCHON informe qu'une petite plaquette a été distribuée ainsi que les statuts actuels et explique la clé de répartition par des diapositives qui se trouvent sur le site <https://erm-step.ch>. La station d'épuration de Morges est pilotée par 10 personnes.

Mme Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges, souhaite qu'il soit précisé que les nouveaux statuts vont réduire les pourcentages d'eau utilisée par les habitants et les habitants par classe vont augmenter.

M. Tony REVERCHON répond qu'il réexpliquera lorsque les nouveaux statuts seront en consultation. Lorsque les équivalents-habitants augmentent parce que les calculs ont changés, les classes doivent être

adaptées. Un groupe de travail du Conseil précédent a étudié les nouveaux statuts et tout a déjà été prévu mais doit encore être débattu. Les communes restent dans le même type de classe, sauf peut-être Morges qui voit sa population augmenter. Les calculs sont en fonction de la consommation d'eau.

M. Serge GAMBARASI, délégué de Hautemorges, concernant l'entretien lourd, demande comment est pris en considération la configuration du terrain. Il argue que le coût du tronçon n'est pas identique si le premier se trouve en plein champ et le dernier en pleine zone urbaine et demande si cet aspect-là est pris en compte dans la répartition des coûts.

M. Tony REVERCHON répond qu'aujourd'hui, il n'y a pas de différence de prix mais que cela va changer avec les nouveaux statuts.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie M. Tony REVERCHON pour ses explications très utiles pour les nouveaux conseillers dont il est et clôt la discussion.

## **8. Préavis et rapport de la Commission des finances**

### **- Préavis No 06/2021 – « Budget de l'exercice 2022 »**

Le Président donne la parole au Comité de direction s'il souhaite apporter des explications.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que le CODIR n'a rien à ajouter.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Jacky LEIMGRUBER, délégué d'Ecublens, pour la lecture de quelques passages puis des conclusions.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, remercie la Commission des finances pour sa remarque sur le matériel informatique et a noté qu'il s'agit de lisser la charge. Vu la forte augmentation due à ce poste, elle souhaite que le Comité de direction explique les changements et les frais futurs puisqu'il s'agit peut-être d'une première étape, que va-t-il se passer ensuite.

M. Jean-Jacques AUBERT répond qu'il ne peut donner les détails, que le responsable de l'informatique n'est pas là et donne la parole à M. Tony REVERCHON, directeur de l'ERM.

M. Tony REVERCHON explique qu'à la page 5 du budget 2022, il est prévu CHF 50'000,00 de matériel informatique évalué sur la base d'offre du partenaire informatique pour le remplacement de l'ensemble ou partie du parc selon leur état le moment venu. Il signale que la garantie de 5 ans du serveur va être échue à la fin de l'année prochaine, que le matériel va être conservé mais avec le risque de problèmes. Au vu de la situation actuelle, l'approvisionnement de l'informatique est difficile, il faut rester prudent. L'année prochaine, seront évaluées les machines qu'il faudra changer, principalement les machines de bureautique pour le personnel et le système de supervision de la step car le futur matériel de la future step n'est pas encore prêt. Les machines seront conservées et attribuées au personnel d'exploitation pour le finir. L'adaptation de software a été annoncée par les prestataires du fournisseur mais encore dans le vague par rapport à la situation de l'année prochaine.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, salue tous les commentaires mis dans les comptes. Dans cette même optique, page 15, concernant la station de Reculan (Ecublens), compte 46141.3140.00 « entretien bâtiment et équipement » avec une augmentation entre le budget 2021 à CHF 2'000,00 et le budget 2022 à CHF 6'400,00, elle aimerait des commentaires sur les travaux prévus.

M. Tony REVERCHON dit qu'il doit regarder dans les documents et qu'il pourra répondre ultérieurement mais l'installation est en bout de course et devra être remplacée.

*Réponse hors Conseil par courriel du 30.09.2021 de M. Tony REVERCHON.*

*« Le budget 2021 a été établi en juin 2020 sur la base d'estimation pour une STREL de cette dimension et d'indications des exploitants d'Ecublens, alors que la station n'était pas encore raccordée à l'ERM. Le bassin versant transitant par cette STREL raccordée à celle du Brizet le 15.10.2020 se limitait à la zone artisanale en contre bas du Victoria House. Les travaux achevés fin novembre 2020, zones Grandes Pièces et Trois-Ponts, ont eu pour conséquence d'augmenter considérablement la charge transitant par la STREL de Reculan. Durant la première moitié de l'année 2021, les importants curages constatés ont amené à revoir le budget 2022 à la hausse. »*

**La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.**

Accepté à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 06/2021 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2022 tel que présenté par le Comité de direction

**9. Communications du Comité de direction**

M. Jean-Jacques AUBERT dit qu'il n'y a que la communication écrite jointe à la convocation au Conseil concernant la situation financière des préavis ERM « ouverts ».

**10. Questions, vœux et divers**

Mme Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges, souhaite la présentation des clés de répartition.

M. Tony REVERCHON répond que le powerpoint sera sur le site de l'ERM.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, revient sur les vœux de la Commission de gestion de l'année dernière inscrits dans le procès-verbal avec leur réponse et se dit satisfaite du sondage qui concerne le vœu No 4, avec le choix de recevoir les documents par papier ou par informatique. Sans connaître la position du CODIR, elle revient sur le vœu No 3 et regrette à nouveau de recevoir le budget 2022 avec des éléments en métal, 1 page en plastique, 1 page en carton alors que le Conseil intercommunal avait accepté plus de simplicité. Mme Danièle PETOUD demande si en 2022, ce genre de document sera allégé pour les conseillers car ils prennent énormément de place, mais pas pour les archives, ni pour le CODIR.

M. Jean-Jacques AUBERT promet que pour 2022 les prochains documents ne seront plus reliés de cette manière mais seront simplement des feuilles agrafées.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, demande également des trous pour mettre dans un classeur.

Le Président informe que :

- le sondage concernant la transmission des documents doit être rendu à la secrétaire du Conseil après la séance.
- les prochaines séances auront lieu le 8 décembre 2021, le 9 mars et le 29 juin 2022 et demande que les excuses soient envoyées à la Secrétaire du Conseil Mme Monique ROBIN par mail ou par téléphone qui se trouvent au bas de la convocation.

Le Président s'adresse à la Vice-présidente Mme Gabrièle SCHOLZ, déléguée de Denges, et dit que bien qu'elle ne fasse pas partie du Bureau, il souhaite l'inclure pour qu'elle soit au courant au cas où il serait absent et l'invite à le rejoindre à la fin de la séance.

Le Président rappelle que les statuts actuels non voulus sont à rendre à M. Tony REVERCHON.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20 h.59.

Le Président :

Thierry GILGEN



La Secrétaire :

Monique ROBIN